



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RN 141 - CHASSENEUIL-ROUMAZIÈRES

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

GUIDE DE LECTURE DU DOSSIER

12 AVRIL 2024

CHAPITRE 1 – COMPOSITION DU DOSSIER

1. Contexte réglementaire

L'autorisation, demandée en une seule fois et délivrée par le préfet de département, inclut l'ensemble des prescriptions des différentes législations applicables, et relevant des différents codes :

- code de l'environnement : autorisation au titre des ICPE ou des IOTA, autorisation spéciale au titre de la législation des réserves naturelles nationales ou des réserves naturelles de Corse, autorisation spéciale au titre de la législation des sites classés, dérogations à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés, agrément pour l'utilisation d'OGM, agrément des installations de traitement des déchets, déclaration IOTA, enregistrement et déclaration ICPE, autorisation pour l'émission de gaz à effet de serre ;
- code forestier : autorisation de défrichement ;

Les références réglementaires sont les suivantes :

- Ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale, codifiée à l'article L.181-1 et suivant du code de l'environnement
- Décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale, du 26 janvier 2017, codifié à l'article R.181-1 et suivant du code de l'environnement ;
- Décret n°2017-82 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale, du 26 janvier 2017.

Les procédures visées par l'autorisation environnementale sollicitée pour l'ensemble du projet de mise à 2 x 2 voies de la RN141 dans le secteur de Chasseneuil-sur-Bonnieure et Roumazières-Loubert sont les suivantes :

- Autorisation au titre de la loi sur l'eau (IOTA), en application de l'article L.214-3 du code de l'environnement ;
- Dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats, en application de l'article L.411-2 du code de l'environnement.

2. Le Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Le dossier de demande d'autorisation environnementale est constitué du présent guide de lecture et de 4 volets :

2.1 Un volet A « Pièces communes du dossier de demande d'autorisation environnementale »;

Le volet A constitue la pièce commune du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale.

2.2 Un volet B « Dossier Police de l'Eau »

Le volet B se compose des pièces suivantes :

- B1 : « Dossier Police de l'Eau »

- B2 : Cartographies
- B3 : Annexes

2.3 Un volet C « Dossier de demande de dérogation relative aux espèces protégées »

Le volet C se compose des pièces suivantes :

- C1 : « Dossier de demande de dérogation relative aux espèces protégées »
- C2 : Cartographies

2.4 Un volet D : « Étude d'impact »

Cette pièce présente l'étude d'impact du projet, réalisée en application de l'article R122-5 du code de l'environnement, le projet étant soumis à évaluation environnementale. Elle a pour objectif d'apprécier l'état initial de l'environnement, les conséquences du projet sur l'environnement et de présenter les mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Un résumé non technique de l'étude d'impact est intégré au dossier.

Par ailleurs, plusieurs études sont annexées à l'étude d'impact :

- Annexe A : Etude socio-économique
- Annexe B : Etude de trafics
- Annexe C : Volet environnement et paysage de l'étude d'aménagement foncier, agricole et forestier
- Annexe D : Etude paysagère et patrimoniale
- Annexe E : Evaluation de l'empreinte carbone du projet
- Annexe F : Etude de comparaison de solutions envisageables – RN141 Doublement du viaduc sur la Bonnieure
- Annexe G : Etude de dimensionnement et conception des bassins de rétention et de traitement des eaux pluviales
- Annexe H : Modélisation hydraulique – Doublement du viaduc sur la Bonnieure
- Annexe I : Expertise hydrologique et hydraulique – Dimensionnement des ouvrages hydrauliques
- Annexe J : Expertise hydrologique et hydraulique OH11 et OH12 – Franchissement des 2 cours d'eau
- Annexe K : Contribution à l'étude d'impact relative au déplacement de la ligne haute-tension
- Annexe L : Etude acoustique

1. Guide de lecture par typologie d'acteur

1.1 Service Instructeur du volet Loi sur l'eau

Nous vous conseillons de prendre connaissance des pièces suivantes :

- RN141_Cerfa_15964-03_Nov_2023
- RN141_DDAE_VoletA_Avril_2024
- RN141_DDAE_VoletA_Anx2_ListeParcelles
- RN141_DDAE_VoletB1_Nov_2023
- RN141_DDAE_VoletB2_AtlasComplet_Nov_2023
- RN141_DDAE_VoletD_Etude_Impact_Mars_2024
- RN141_Resume_Non_Technique_Etude_Impact_2023
- Annexes_Etude_Impact_Nov_2023
- RN141_Memoire_Reponse_1er_avis_AE
- RN141_Memoire_Reponse_2eme_avis_AE

1.2 Service Instructeur de volet Espèce protégées

Nous vous conseillons de prendre connaissance des pièces suivantes :

- RN141_Cerfa_15964-03_Nov_2023
- RN141_DDAE_VoletA_Avril_2024
- RN141_DDAE_VoletA_Anx2_ListeParcelles
- RN141_DDAE_VoletC1_Avril_2024
- RN141_DDAE_VoletC2_Cartographies_Nov_2023
- RN141_DDAE_VoletD_Etude_Impact_Mars_2024
- RN141_Resume_Non_Technique_Etude_Impact_2023
- RN141_DDAE_VoletD_Annexes
- RN141_Memoire_Reponse_1er_avis_CNPN
- RN141_Memoire_Reponse_2eme_avis_CNPN

1.3 Autorité environnementale

Nous vous conseillons de prendre connaissance des pièces suivantes :

- RN141_Cerfa_15964-03_Nov_2023
- RN141_DDAE_VoletA_Avril_2024
- RN141_DDAE_VoletA_Anx2_ListeParcelles
- RN141_DDAE_VoletB1_Nov_2023
- RN141_DDAE_VoletB2_AtlasComplet_Nov_2023
- RN141_DDAE_VoletC1_Avril_2024
- RN141_DDAE_VoletC2_Cartographies_Nov_2023
- RN141_DDAE_VoletD_Etude_Impact_Mars_2024

- RN141_Resume_Non_Technique_Etude_Impact_2023
- RN141_DDAE_VoletD_Annexes
- RN141_Memoire_Reponse_1er_avis_AE
- RN141_Memoire_Reponse_2eme_avis_AE
- RN141_Memoire_Reponse_1er_avis_CNPN
- RN141_Memoire_Reponse_2eme_avis_CNPN

1.4 Public souhaitant disposer en peu de temps des informations principales relatives au projet, à ses impacts et aux mesures mises en place

Nous vous conseillons de prendre connaissance des pièces suivantes :

- RN141_Resume_Non_Technique_Etude_Impact_2023
- RN141_DDAE_VoletA_Avril_2024
- RN141_Memoire_Reponse_2eme_avis_AE
- RN141_Memoire_Reponse_2eme_avis_CNPN

2. Guide de lecture par type d'information recherchée

Vous cherchez des informations sur :

2.1 Le projet, son historique et sa justification

- RN141_DDAE_VoletD_Etude_Impact_Mars_2024 (chapitres 1 et 3)
- RN141_DDAE_VoletC1_Avril_2024 (partie 3)

2.2 Les caractéristiques techniques du projet

- RN141_DDAE_VoletD_Etude_Impact_Mars_2024 (chapitre 3)

2.3 La réglementation à laquelle est soumise le projet

- RN141_DDAE_VoletD_Etude_Impact_Mars_2024 (chapitre 1)

2.4 Les impacts et mesures du projet sur les mesures aquatiques

- RN141_DDAE_VoletB1_Nov_2023 (parties 9 et 10)

2.5 Les impacts et mesures du projet sur le milieu naturel et les espèces protégées

- RN141_DDAE_VoletC1_Avril_2024 (parties 5, 6, 7 et 8)

2.6 Démonstration de l'équivalence écologique du projet global

- RN141_DDAE_VoletC1_Avril_2024 (partie 8)

2.7 Les impacts et mesures du projet sur l'environnement humain, l'agriculture, le paysage et le patrimoine

- RN141_DDAE_VoletD_Etude_Impact_Mars_2024 (chapitres 6, 7, 10 et 11)